

L'IAUPL et l'UNESCO : quel avenir envisager ?

Compte rendu du conseil exécutif des ONG

UNESCO - Mercredi 6 et Jeudi 7 octobre 2010

Le mercredi 6 et jeudi 7 s'est tenu à l'UNESCO le conseil exécutif des ONG reconnues par l'UNESCO et dont l'IAUPL fait partie.

Le programme du mercredi 6 portait sur la culture et le développement et en particulier sur le rôle de la culture pour le développement durable et la prospérité économique.

Quant au jeudi 7, ce sont les relations de l'UNESCO avec les ONG qui ont donné lieu à débat et en particulier une réflexion sur le développement d'une stratégie pour renforcer la coopération opérationnelle a été engagée. C'est plus précisément sur cette deuxième journée que portera les quelques notes de ce compte rendu.

La journée du 7 a été ouverte par Bernard LOING, président du comité de liaison ONG-UNESCO. Ce dernier a rappelé le rôle prééminent que l'UNESCO a toujours accordé aux ONG en insistant sur la nécessité de réaffirmer non seulement le statut non gouvernemental de ces associations pour assurer l'indépendance de l'UNESCO mais également l'ouverture à l'international de ces différentes associations.

Il indique que 346 ONG sont en lien avec l'UNESCO et expose le déroulement de la journée. Plusieurs représentants des ONG, membres du comité de liaison et qui ont été élus par leurs pairs jusqu'en décembre 2012, vont s'exprimer sur les conditions d'exercice d'une stratégie de partenariat avec l'UNESCO. Il insiste sur deux des cinq recommandations qui ont été décidées lors de ce comité de liaison à savoir rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain et renforcer les liens entre les ONG et les commissions nationales de l'UNESCO. Il met en exergue la très forte capacité de réseau de l'UNESCO, sa volonté de tisser des liens entre les ONG et les commissions nationales dans le but de se rapprocher des réalités vécues par les différents acteurs.

La matinée se poursuit par des prises de parole de représentants de différentes ONG. Ces derniers exposent la façon dont ils perçoivent cette stratégie de partenariat et les moyens de la mettre en œuvre voire la renforcer.

A titre d'exemple, le président de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), et une représentante de l'Association Internationale des Universités (AIU) insistent sur le fait que l'UNESCO doit maintenir des relations de travail étroites et continues avec les différentes ONG partenaires de ses programmes. Concrètement, ces ONG ont repris dans leurs priorités celles de l'UNESCO et s'efforcent dans leurs actions au quotidien de faire connaître à leurs différents membres les axes définis par l'UNESCO. La coopération s'exprime donc principalement par un rôle d'information.

Il ressort de ces différents exposés que la coopération avec l'UNESCO doit être principalement renforcée non seulement par des actions de communication autour du travail remarquable réalisé par l'UNESCO sur le terrain mais également par la définition de thématiques transversales qui mobiliseraient différentes ONG. Ces dernières doivent d'ailleurs être sources de propositions dans la définition de ces thématiques.

Des exposés réalisés par les représentants des ONG émergent le rôle des différents acteurs sur les thématiques en lien avec les préoccupations de l'UNESCO. Les ONG qui connaissent la réalité des terrains puisque ce sont leur champ d'action au quotidien doivent communiquer sur leurs actions auprès du comité de liaison. Ce dernier a la charge de relayer cette information au niveau des commissions états membres de l'UNESCO, charge à elles ensuite de valoriser le travail réalisé par les ONG. Enfin, l'UNESCO doit se positionner comme le coordonnateur au niveau national entre les différentes parties prenantes (universités, ministères etc. ...). Le rôle des commissions Etats membres est donc réellement d'établir des ponts entre la société civile et l'UNESCO.

La question de la confiance à instaurer, rétablir ou renforcer entre les différents acteurs revient plusieurs fois dans les débats. Il apparaît que la recherche d'une adéquation entre les objectifs / priorités de l'UNESCO et ceux des ONG est réelle.

Le débat est ouvert en fin de matinée. Les représentants des Etats membres de l'UNESCO s'expriment. Certains soulignent l'absence de programme global entre l'UNESCO et les ONG (Egypte), tandis que d'autres expriment le souhait de voir perdurer la coopération entre ONG et UNESCO (Congo - Kazakhstan). D'autres encore insistent sur la mise en place d'une vision commune entre l'UNESCO et les différentes ONG, à l'instar de la richesse des débats qui caractérisent la matinée de ce comité exécutif.

La question du financement de ces différentes actions de coopération est évoquée par les représentants des ONG.

Le président du comité de liaison des ONG exprime le souhait de mieux utiliser et valoriser les compétences des ONG. La question de la création de commissions mixtes (représentants des Etats membres et représentants des ONG) est évoquée comme instance chargée de cerner ces compétences.

Le représentant du secrétariat général de l'UNESCO clôt la matinée en reprenant les différentes idées évoquées : les Etats membres de l'UNESCO comme les ONG souhaitent que les partenariats soient renforcés même si les moyens pour le faire restent encore flous

L'après-midi est consacrée à une discussion sur les futures méthodes de travail du comité. A la lumière des débats qui se sont tenus le matin, de nouveaux moyens permettant au comité de mieux promouvoir et renforcer la coopération de l'UNESCO avec les ONG et la société civile en général sont examinés. En particulier, les moyens de faciliter la participation d'ONG de pays en voie de développement et l'élargissement du mandat du comité à d'autres partenaires sont évoqués.

En définitive, ce comité aura permis de prendre conscience de la nature des relations que l'UNESCO souhaite tisser avec ses ONG partenaires, l'IAUPL faisant partie de l'une d'entre elles, des acteurs importants à prendre en compte et des défis à relever à l'avenir pour que l'IAUPL existe davantage et fasse entendre sa voix dans le cadre des actions engagées par l'UNESCO.

M.G.